



PRIX DE JOURNEE

Médecine : 612,55 € applicable au 1^{er} mars 2024

Soins de suite et réadaptation (SSR polyvalent) : 489,06 € applicable au 1^{er} mars 2024

Forfait journalier : 20 € par jour

Chambre particulière : 37 € par jour

Attention, la prise en charge de la chambre particulière et du forfait journalier peut être totale, partielle ou limitée. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

EHPAD SAINT HILAIRE A L'EHPAD ANDRE CHENIER ET EN MEDECINE A QUILLAN		Tarif socle* Hébergement au 1 ^{er} avril 2024	Tarif dépendance au 1 ^{er} avril 2024	Total par jour	Possibilité APA ** L'allocation personnalisée d'autonomie aide le résident à payer le tarif dépendance (GIR 1-2 et 3-4)
Plus de 60 ans Chambre simple	GIR (1-2)	62,20 €	25,79 €	87,99 €	
	GIR (3-4)	62,20 €	16,37€	78,57 €	
	GIR (5-6)	62,20 €	6,94 €	69,14 €	
Plus de 60 ans Chambre double	GIR (1-2)	56,22 €	25,79 €	82,01 €	
	GIR (3-4)	56,22 €	16,37€	72,59 €	
	GIR (5-6)	56,22 €	6,94 €	63,16 €	
Moins de 60 ans au 1^{er} avril 2024		Chambre simple	79,96 €		
		Chambre double	73,98 €		

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (hors tarif socle)

Entretien du linge du patient :

Le filet de linge : **5,50 €**



Entretien du linge du résident (EHPAD) :

5,50 € par semaine

24,00 € par mois

Prestation de marquage du linge :

(Étiquettes thermocollées) : **0,50 € pièce**

Ticket repas accompagnant ou

Ticket couchette + petit déjeuner :

(Pour les chambres particulières uniquement)

8,30 €

(Tickets en vente à l'accueil de 9h00 à 17h00
Du lundi au vendredi)



Caution téléphone : **15,15 €** (règlement par chèque)

Achat d'unités : **1,50 € minimum**

(Sans remboursement des unités non utilisées)



Caution télévision : **20,20 €** (règlement par chèque)

Frais de fonctionnement : **2,53 € par jour**



Groupes GIR : (1-2) dépendance totale ; (3-4) dépendance partielle ; (5-6) faible dépendance.

* Tarif socle hébergement : annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles.

** Pour tout renseignement concernant l'APA dont vous pourriez bénéficier sous condition de ressources, merci de vous adresser au service social de votre Mairie ou à l'Espace seniors du Département (Moyenne et Haute vallée de l'Aude 04 68 69 79 60).

Article L612-1 du Code de la consommation

« Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.